



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Prix des Nations Unies en matière de population

Note du Secrétaire général*

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/201 du 17 décembre 1981. Ce rapport qui couvre l'année 2001, a été établi conformément à la décision 1982/112 du Conseil économique et social, en date du 26 avril 1982.

* La note explicative demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 n'a pas été jointe au présent document.



Rapport sur le prix des Nations Unies en matière de population pour 2001

I. Introduction

1. Le 17 décembre 1981, par sa résolution 36/201, l'Assemblée générale a créé le Prix des Nations Unies en matière de population. Ce prix est décerné chaque année à une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs institutions ou toute combinaison de personnes et d'institutions, afin de récompenser le travail le plus remarquable accompli en vue de sensibiliser l'opinion aux questions de population ou pour contribuer à leur solution.

2. C'est au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population que revient le soin de choisir les lauréats. Ce comité est composé de 10 représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies élus par le Conseil économique et social pour une période de trois ans.

3. Le 5 décembre 1986, l'Assemblée générale a modifié, par sa décision 41/445, le paragraphe 1 de l'article 2 du règlement concernant l'attribution du Prix (résolution 36/201, annexe) de façon que le Prix puisse être décerné à la fois à une personne et à une institution.

4. Le 26 mai 1987, le Conseil économique et social a modifié en conséquence, par sa décision 1987/129, le règlement intérieur du Comité d'attribution du Prix.

5. Le 3 mai 2000, le Conseil économique et social a élu pour siéger au Comité pendant une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2001, les représentants des pays suivants : Burundi, Cap-Vert, Kirghizistan, Lesotho, Pays-Bas et République de Moldova. Le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sont membres de droit. Le Directeur exécutif fait aussi fonction de secrétaire du Comité. Le Prix consiste en un diplôme, une médaille d'or et une somme d'argent.

6. Le 3 mai 2001, le Conseil a élu Haïti à un siège auquel l'élection avait été différée pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2003.

7. Conformément à la décision 2001/201 B du Conseil économique et social, en date du 3 mai 2001, le Conseil a de nouveau reporté à une session ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Asie et d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2003.

8. Le 10 mai 2001, le Comité a élu M. Pierre Lelong (Haïti) à la présidence.

II. Prix des Nations Unies en matière de population pour 2001

9. Au total, 10 candidatures ont été présentées pour le Prix des Nations Unies en matière de population de 2001, huit dans la catégorie individuelle et deux dans la catégorie institutionnelle. En mai 2001, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et après un examen approfondi des candidatures, le Comité a désigné les lauréats pour 2001 : Nafis Sadik dans la catégorie individuelle

et l'Organisation japonaise de coopération internationale dans le domaine de la planification de la famille dans la catégorie institutionnelle.

10. Mme Nafis Sadik a été choisie pour la qualité de sa contribution aux questions de population et de développement lorsqu'elle était Directrice exécutive du FNUAP. Grâce à elle, les programmes de population ont bénéficié d'une assistance multilatérale importante. Le Fonds a, plus que tout autre organe ou organisation, une grande influence sur les politiques démographiques dans le monde, principalement parce qu'il parle au nom de toutes les nations. Mme Sadik a participé activement à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire, en 1994, qui a eu de profondes répercussions dans le domaine de la population et a permis une évolution du consensus mondial, la question des droits de l'homme, et celle des droits des femmes, occupant désormais une place centrale dans le débat sur les questions démographiques. Mme Sadik a favorisé cette évolution tout au long de la Conférence grâce à son engagement personnel en faveur des droits des femmes et de la santé des femmes et grâce à ses exceptionnelles qualités d'encadrement.

11. L'Organisation japonaise de coopération internationale dans le domaine de la planification de la famille a été choisie pour son travail remarquable sur les questions démographiques aussi bien dans le monde en développement qu'au Japon. Parmi toutes les organisations non gouvernementales japonaises, c'est celle qui a la plus grande expérience des questions démographiques et de santé de la procréation dans le monde et elle exécute des programmes dans 26 pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et l'éducation. L'Organisation japonaise de coopération internationale dans le domaine de la planification de la famille s'occupe des problèmes de population et contribue à leur solution dans le cadre d'un programme qui comprend trois volets : la mise en oeuvre d'une conception cohérente, à l'échelle locale, de la planification familiale; le transfert des compétences japonaises en la matière, à travers le développement des ressources humaines; et ce qu'elle appelle « les activités multidimensionnelles de sensibilisation et le développement des ressources pour les questions de population, de santé de la procréation et des droits en matière de procréation ». Depuis l'adoption du Programme d'action du Caire, à la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1994, et l'examen quinquennal consacré à la Conférence en 2000, l'approche des Japonais, qui consiste à intégrer la planification familiale aux programmes de santé maternelle et infantile, suscite un intérêt de plus en plus marqué.

III. Questions financières

12. Au 1er janvier 2000, les avoirs du Fonds d'affectation spéciale se chiffraient à 760 858 dollars. Le revenu des intérêts perçus en 2000 s'est élevé à 10 599 dollars. Le montant des dépenses engagées, y compris les prix décernés, s'est élevé à 53 761 dollars. Au 31 décembre 2000, le solde de fin d'exercice s'établissait à 717 696 dollars.